

FIRAH
FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE
SUR LE HANDICAP

Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 24 août 2011

21, rue de la Vanne
92120 MONTROUGE

SIREN : 752 875 427
APE : 7220Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

FIRAH

FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE HANDICAP

Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 24 août 2011

**21, rue de la Vanne
92120 MONTROUGE**

**SIREN : 752 875 427
APE : 7220Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de la Fondation,

Opinion

Jégard Créatis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

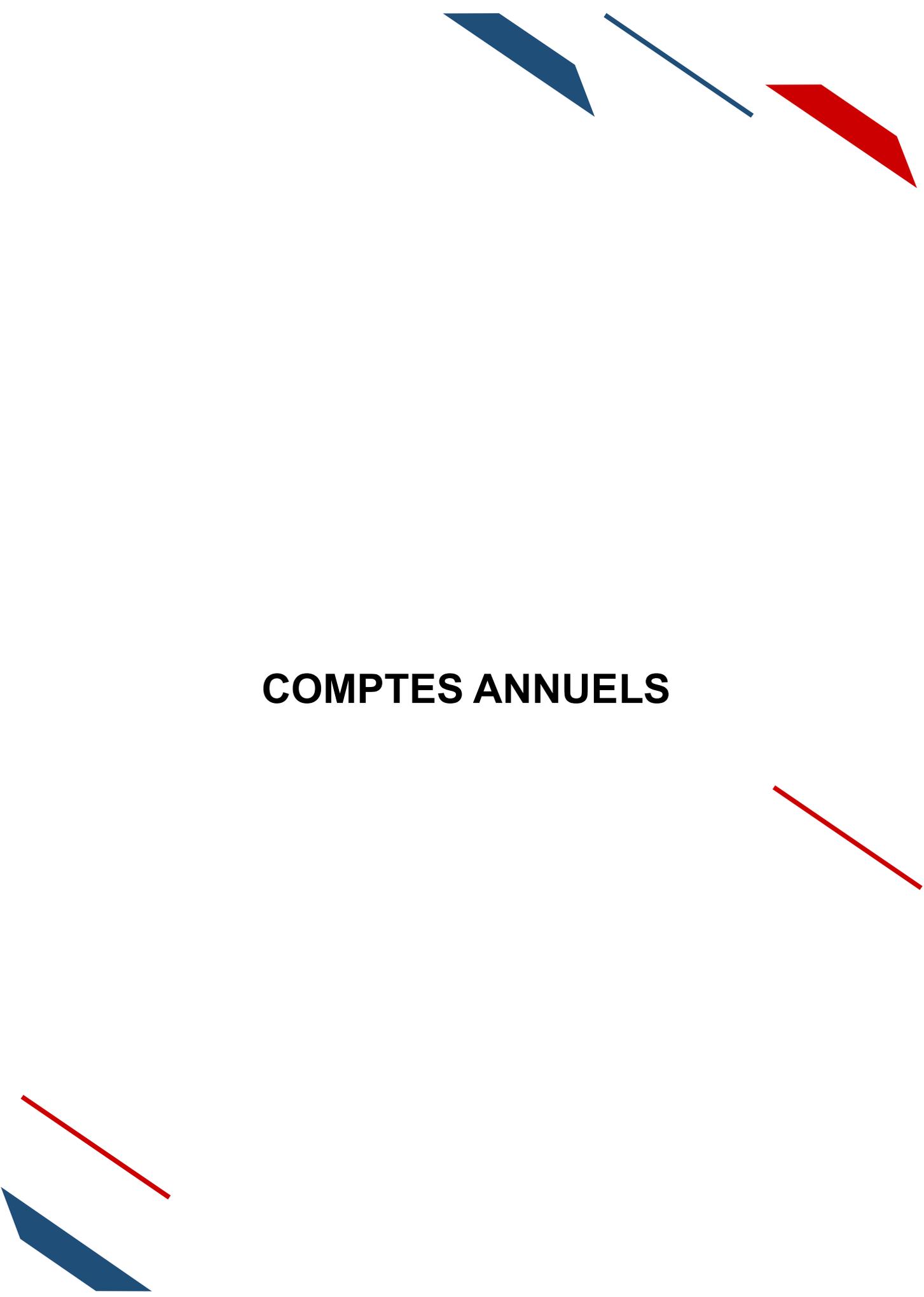
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Patrick LAGUEYRIE
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
Date : 24/06/2024 11:20:05
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 418088

Jégard Créatis
Patrick LAGUEYRIE
Associé



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	31 293	31 293	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 124	3 899	1 225	2 128
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	730 290	21 002	709 288	717 060
Autres titres immobilisés	331 032		331 032	331 032
Prêts				
Autres				
Total I	1 097 739	56 195	1 041 545	1 050 220
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 570		14 570	13 781
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	834 173		834 173	1 010 047
Valeurs mobilières de placement	8 902		8 902	9 032
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 802 407		1 802 407	1 445 088
Charges constatées d'avance			0	491
Total II	2 660 051	0	2 660 051	2 478 439
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 757 790	56 195	3 701 596	3 528 659

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 020 000	1 020 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	252 730	212 375
Excédent ou déficit de l'exercice	13 874	40 355
Situation nette (sous total)	1 286 605	1 272 730
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Total I	1 286 605	1 272 730
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	203 268	78 251
Total II	203 268	78 251
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	51 452	32 426
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 444	41 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 356 700	1 574 929
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	765 127	529 246
Total IV	2 211 723	2 177 677
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 701 596	3 528 659

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	70 000	70 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	14 570	13 781
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	612	400
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	736 716	817 440
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 560	
Utilisations des fonds dédiés	63 351	68 062
Autres produits	56 341	70 091
Total I	943 150	1 039 774
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	132 776	159 282
Aides financières	366 518	576 000
Impôts, taxes et versements assimilés	2 826	2 672
Salaires et traitements	178 366	177 299
Charges sociales	88 784	86 835
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	903	573
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	188 368	
Autres charges	4	4 103
Total II	958 544	1 006 764
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-15 394	33 011

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 963	
Autres intérêts et produits assimilés	32 078	20 575
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	37 040	20 575
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 772	13 230
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	7 772	13 230
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	29 268	7 345
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	13 874	40 355
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	980 191	1 060 349
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	966 316	1 019 994
EXCEDENT OU DEFICIT	13 874	40 355
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	36 551	16 000
Bénévolat		
TOTAL	36 551	16 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	10 000	10 000
Prestations en nature	26 551	6 000
Personnel bénévole		
TOTAL	36 551	16 000

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule	5
2	Présentation de L'entité et de ses activités	5
2.1	Présentation de l'entité	5
2.2	Actions de la FIRAH en 2023	6
2.3	Faits significatifs de l'exercice	9
3	Règles et méthodes comptables	9
3.1	Principes comptables	9
3.2	Dérogations aux principes comptables	9
3.3	Évènements postérieurs à la clôture	9
3.4	Changements de méthodes comptables	9
3.5	Principales méthodes utilisées	9
3.5.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	9
3.5.2	Immobilisations financières.....	10
3.5.3	Créances et dettes.....	10
3.5.4	Valeurs mobilières de placement (VMP)	10
3.5.5	Fonds dédiés	10
3.5.6	Indemnités de fin de carrière	10
4	Informations relatives au bilan.....	11
4.1	Actif.....	11
4.1.1	Tableau des immobilisations	11
4.1.2	Tableau des amortissements.....	11
4.1.3	Immobilisations financières.....	12
4.1.4	Etats des créances	12
4.1.5	Détail des produits à recevoir	12
4.1.6	Evaluation des valeurs mobilières de placement	12
4.2	Passif.....	13
4.2.1	Variation des fonds propres.....	13
4.2.2	Dotations consommables et non-consommables.....	13
4.2.3	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	13

4.2.4	Etat des dettes	14
4.2.5	Détail des charges à payer	14
4.2.6	Détail des produits constatés d'avance	15
5	Informations relatives au compte de resultat.....	16
5.1	Détail des produits d'exploitation.....	16
6	Autres informations.....	16
6.1	Contributions volontaires en nature.....	16
6.2	Engagements hors bilan	16
6.2.1	Engagements financiers	16
6.3	Effectif moyen	16
6.4	Honoraires du commissaire aux comptes	17
6.5	Information sur les rémunérations des dirigeants	17

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	3 701 596 €
- Total du compte de résultat (<i>Produits</i>)	980 191 €
- Résultat de l'exercice (<i>Excédent</i>)	13 874 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

La « **FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE HANDICAP** » (FIRAH) est reconnue d'utilité publique par décret du 24 août 2011.

La Fondation a pour but de :

- Favoriser la recherche pour l'élaboration et la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes handicapées, quels que soient leur âge et leur lieu de vie, ainsi qu'à leurs familles, dans un contexte français, européen et international, et dans le respect notamment de la mise en application des droits tels qu'énoncés dans la Convention internationale des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Promouvoir la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de réponses innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées, tout au long de leur vie, (activités cognitives, éducatives, pédagogiques d'intégration sociale et scolaire, participation sociale...) au regard d'autres expériences européennes et internationales.
- Contribuer au développement et à la reconnaissance d'expérimentations de pratiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées.
- Valoriser et diffuser les bonnes pratiques de certains pays dans l'accompagnement de personnes handicapées et visant l'autodétermination de ces dernières.
- Promouvoir la recherche sur la formation des personnels et des responsables des organismes se consacrant à l'accueil des personnes handicapées.

Les moyens d'actions de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap pour atteindre l'objet ci-dessus défini, sont les suivants :

1. Financement de projets innovants dans les domaines correspondant aux activités et à la vocation de la Fondation.
2. Développement, en liaison avec des personnes morales, publiques ou privées, de toutes coopérations s'inscrivant dans l'objet social de la Fondation.
3. Élaboration et financement de travaux de recherche entrant dans son objet, soit directement, soit en collaboration avec tout organisme ou toute administration poursuivant un but similaire et/ou complémentaire.
4. Constitution d'un « centre ressources » avec mise sur pied et création de moyens pérennes d'alimentation d'une banque de données informatisée.
5. Organisation, aux niveaux national et international, de rencontres, débats, colloques dans les domaines correspondant aux activités et à la vocation de la Fondation.
6. Attribution de prix.

7. Publication de thèses, mémoires, revues, ouvrages, ...
8. Diffusion des informations par tous moyens de communication appropriés.

Pour mettre en œuvre les dites activités et les harmoniser avec celles d'autres institutions, la Fondation conclut toutes conventions utiles, notamment avec les collectivités publiques, les organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médicosociaux, les universités, les établissements et les organismes de recherche, d'enseignement ou de formation, les entreprises, les organismes sans but lucratif poursuivant des objectifs complémentaires ou similaires en France, en Europe ou au niveau International.

2.2 Actions de la FIRAH en 2023

LES APPELS A PROJETS OUVERTS EN 2023 ET LES LAUREATS

En 2023, 4 appels à projets ont été ouverts :

- Appel a projets general ;
- Acces aux activites physiques et sportives avec le soutien de la fondation de la Française Des Jeux
- Outils technologiques et environnements numeriques en partenariat avec la Fondation Malakoff Humanis Handicap
- Parcours professionnels des personnes handicapées en partenariat avec l'agefiph

Au total, 5 projets de recherche ont été retenus (3 sur l'appel à projets Général et 2 sur l'appel à projets « Acces aux activites physiques et sportives ». Les lauréats des appels à projets « Outils technologiques et environnements numeriques » et « Handicap et emploi » seront annoncés en 2024.

Les 3 lauréats de l'appel à projets général sont :

- Urgences et accessibilité pour tous : promouvoir l'accès au droit

Ce projet a pour objectif de définir les conditions d'accès aux appels d'urgence, de prévention du suicide et des communications téléphoniques de personnes qui ne peuvent pas téléphoner comme les personnes sourdes, sourdaveugles et aphasiques.

- Territoire API - Accueillant, Partagé, Inclusif : Un territoire coconstruit de ressources ordinaires pour la vie des personnes en situation de handicap dans la cité
- Soutenir les pratiques inclusives en classe ordinaire : conception et évaluation d'un outil

Ce projet de recherche a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre de l'école pour tous et toutes en créant et en évaluant les effets d'un manuel scolaire adapté à tous visant à soutenir les pratiques inclusives en classe ordinaire.

Les 2 lauréats de l'appel à projets « Acces aux activites physiques et sportives » sont :

- Freins et leviers à la pratique d'activité physique et sportive des adultes en situation de handicap vivant à domicile en France : une approche par les parcours de vie
- PARI : PARasport, Ruralité, Inclusion

Ce projet, ancré dans la ruralité du département de l'Ardèche, propose d'analyser et d'étudier les facteurs singuliers facilitant, limitant ou bloquant l'accès des personnes handicapées aux activités physiques, sportives et récréatives. Il ciblera particulièrement les sports et loisirs dits de nature.

LES RESULTATS DES 12 RECHERCHES SOUTENUES PAR LA FIRAH FINALISEES EN 2023

L'apport de la socio-esthétique dans les démarches d'inclusion des jeunes en situation de handicap

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/fr/apport-de-la-socio-esthetique.html>

STIGMApro

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/stigmapro.html>

Innov-care : parcours de soins des personnes en situation de handicap mental et/ou visuel

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/fr/innov-care-2.html>

Travailleurs handicapés : perceptions des risques, santé au travail et parcours professionnels

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/fr/th--risques-sante-et-parcours-professionnels.html>

La vie au quotidien des personnes en état végétatif chronique et état pauci-relationnel

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/la-vie-au-quotidien-des-personnes-en-etat-vegetatif-chronique-et-pauci-relationnel.html>

Droits des personnes en situation de handicap pendant la crise du Covid-19

Retrouver l'ensemble des productions sur : <https://www.firah.org/fr/covid-19-et-droits-des-personnes-handicapees.html>

Gulivers Campus

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/gulivers-campus.html>

La boîte à outils 'Ubuntu Bulamu'

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/la-boite-a-outils-obuntu-bulamu.html>

ACCESS-MAN : Améliorer l'accessibilité des manuels scolaires numériques pour les élèves déficients visuels

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/access-man.html>

Le triptyque 'personne concernée, proche aidant.e, professionnel.le' dans l'intervention dans le milieu de vie des personnes handicapées psychiques : co-construction de l'intervention et expertises multiples

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/triptyque-personne-concernee-proche-aidant-professionnel.html>

Solidarités et dépendances au Maroc

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/solidarites-et-dependances-au-maroc.html>

Handicap, genre et précarité professionnelle : parcours biographiques et réception de l'action publique

Retrouvez l'ensemble des résultats et productions de cette recherche : <https://www.firah.org/handicap-genre-et-precarite-professionnelle.html>

PUBLICATIONS DU CENTRE RESSOURCES DE LA FIRAH

En 2023, la FIRAH a continué à développer son activité de publication de revues de littérature. Ces revues rassemblent les recherches appliquées identifiées autour d'une thématique spécifique. Pour chaque thématique abordée, les rapports contiennent une bibliographie commentée, des fiches de lecture pour les documents ayant été jugés particulièrement pertinents aux regards de nos critères, ainsi qu'une synthèse des connaissances issue de ces derniers. Voir : <https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>

Ainsi, 6 revues de littérature ont été publiées en 2023 :

- Réflexivité professionnelle des jeunes adultes
- Conciliation des temps sociaux et principes solidaires des dispositifs d'accompagnement
- Troubles cognitifs et traumatisme crânien
- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mental ou psychique
- L'inclusion scolaire des enfants avec TSA
- Santé au travail et risques professionnels des travailleurs handicapés en milieu ordinaire

Comme chaque année, 4 bulletins d'information « Recherche appliquée et Handicap » ont été réalisés

PROGRAMMES DE LA FIRAH

Le programme de formation mené avec le Comité Interministériel de Handicap et le CNCPH s'est achevé fin 2023 avec la production de vidéos pédagogiques concernant la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées. Voir : <https://www.info.gouv.fr/organisation/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph/videos-pedagogiques-sur-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees>

Le programme « Clap sur la recherche » en partenariat avec la CNSA a démarré sa phase 2 lors du dernier trimestre 2023. Voir : <https://www.firah.org/fr/clap-sur-la-recherche.html>

Enfin, le programme « transfert des innovations de terrain » qui a débuté en juin 2022 a poursuivi ces activités en 2023. Retrouver les informations sur ce programme : <https://www.firah.org/fr/transfert-des-innovations.html>

2.3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément sur le plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.3 Évènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables

NEANT

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Site internet Centre ressources	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.5.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Il s'agit de titres du Crédit Coopératif, qui ne font pas l'objet de cotation, à l'identique de l'exercice précédent ainsi que des obligations (Voir paragraphe 4.1.3).

3.5.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.4 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.5.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des financements reçus pour des actions données mais qui n'ont pas été réalisées en tout ou partie.

3.5.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées évaluées car considérées comme non significatives compte tenu de l'effectif et de l'ancienneté du personnel.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste
Immobilisations incorporelles				
Site internet	31 293			
Total 1	31 293	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	5 124			
Avances & acomptes				
Total 2	5 124	0	0	0
Immobilisations Financières				
Titres BNP	297 060			
Titres BPCE	433 230			
Titres Crédit Coopératif	331 032			
Dépôts & cautionnements versés				
Total 3	1 061 322	0	0	0
TOTAL (1+2+3)	1 097 739	0	0	0

4.1.2 Tableau des amortissements

Immobilisations	Cumul amortissement début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste
Immobilisations incorporelles				
Site internet	31 293			
Total 1	31 293	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	2 996	903		
Total 2	2 996	903	0	0
TOTAL (1+2)	34 290	903	0	0

Immobilisations	Durée amortissement	Valeur acquisition	Cumul dépréciation	VNC
Site internet	3 ans	31 293	31 293	0
Matériel de bureau et informatique	3 ans	5 124	3 899	1 225
Total 1		36 417	35 193	1 225

4.1.3 Immobilisations financières

Nature des placements	Valeur nominal	Valeur d'acquisition	Cours en clôture	Plus-values latentes	Moins values latentes	Dépréciation
Obligation BNP Paribas 2,25% 16-0127	300 000	297 060	299 265	2 205	0	
Obligation TSR BPCE 3% 07-2026	420 000	433 230	412 228	0	21 002	21 002
Titres Crédit Coopératif	331 032	331 032	331 032	0	0	
		1 061 322	1 042 525	2 205	21 002	21 002

4.1.4 Etats des créances

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Créances Clients	14 570	14 570	
Autres créances	834 173	60 000	774 173
Charges constatées d'avance		0	
Total	848 742	74 570	774 173
(1) Montants :			
- Prêts accordés au cours d'exercice	0		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

4.1.5 Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant brut
Facture à établir - Mise à disposition	14 570
Subventions & Appel à projet à recevoir	834 173
Intérêts courus sur Obligations	8 902
Total	857 644

4.1.6 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

Nature des fonds propres	Solde en début d'exercice	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Dotation initiale	1 020 000				1 020 000
Réserves	0				0
Report à nouveau	212 375	40 355			252 730
Résultat de l'exercice	40 355	-40 355	13 874		13 874
					0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Total	1 272 730	0	13 874	0	1 286 605

4.2.2 Dotation consommable et non-consommable

La fondation est constituée avec une dotation non consommable dont les derniers versements constitutifs ont eu lieu en 2020.

4.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Situation	Fonds à engager au début exercice	Utilisation en cours exercice	Engagements à réaliser sur ressources nouvelles	Transfert	Fonds restants à engager en clôture	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Comptes ...	19x	789x	689x		19x	
	A	B	C	D	D = A-B+C+D	
Contributions financières d'autres organismes						
Projet DGCS	42 635	42 635			0	
AP Aidants	20 200	12 800			7 400	
OCIRP AP 2020 FDVIE	12 500	5 000			7 500	
CCAH/G.MALAKOFF EA	2 916	2 916			0	
CNSA PROJET CLAP 2 VALORISATION			165 868		165 868	
FONDAT° MALAKOFF OUTILS TECHNIQUES			22 500		22 500	
Total	78 251	63 351	188 368		203 268	

4.2.4 Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré de liquidité		
		à un an au plus	à un an au plus et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
(1) Emprunts et dettes auprès des étab crédit				
(1) Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	51 452	51 452		
Dettes fiscales et sociales	38 444	38 444		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	1 356 700	594 764	761 937	
Produits constatés d'avance	765 127	765 127		
Total	2 211 723	1 449 787	761 937	0
(1) Montants :				
- Emprunts souscrits au cours d'exercice	0			
- Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Les *Autres dettes* correspondent aux engagements pris par la fondation dans le cadre des Appels à projets retenus par le Conseil d'Administration

Soldes fin 2022 Remboursements 2023 Soldes fin 2023

468015	APPEL A PROJETS 2015	12 000,00	10 000,00	2 000,00
468016	APPELS A PROJET 2016	16 000,00	8 000,00	8 000,00
468017	APPELS A PROJET 2017	11 700,00	11 700,00	0,00
468018	APPELS A PROJET 2018	161 167,54	40 615,67	120 551,87
468019	APPELS A PROJET 2019	157 590,50	53 800,00	103 790,50
468020	APPELS A PROJET 2020	173 326,52	56 845,80	116 480,72
468021	APPELS A PROJET 2021	467 145,00	223 204,40	243 940,60
468022	APPELS A PROJET 2022	593 667,31	180 581,60	413 085,71
468023	APPELS A PROJET 2023	348 851,00		348 851,00
		1 941 447,87	584 747,47	1 356 700,40

4.2.5 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
40 Fournisseurs - factures non parvenues	36 093
42 Personnel	
43 Organismes sociaux	
44 Taxes dues sur rémunérations	
Dettes sur congés à payer	23 654
46 Appels à projet	
46 Autres charges à payer	
50 Intérêts courus	
Total	59 747

4.2.6 Détail des produits constatés d'avance

Etat de Produits constatés d'avance	Montant
Projet Malakoff ACCES A LA SANTE	20 096
AGEFIPH 2020	6 856
AGEFIPH 2021	9 289
Projet KLESIA/CCAH	7 648
AGEFIPH 2022	112 162
Projet FONDATION DE FRANCE	66 078
Projet FONDATION FALRET	15 593
Projet INNOVATION	154 108
Projet FRANCAISE DES JEUX	22 500
Projet MAAF/CROIX ROUGE	12 406
AGEFIPH 2021	95 192
FONDATION MALAKOFF Outils techniques	200 000
CNSA CLAP VALORISATION	43 200
Total	765 127

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 *Détail des produits d'exploitation*

Produits d'exploitation	Montant	Rappel 2022
Cotisations des Fondateurs	60 000	60 000
& contribution en nature fondateur	10 000	10 000
Engagements financiers 2021/2025 fondateurs	75 000	90 000
Mise à disposition de personnel	14 570	13 781
Subventions DGCS		
Contributions financières	547 716	608 440
Mécènes - fonds à engager	114 000	119 000
Dons	612	400
Utilisation des fonds dédiés	63 351	68 062
Annulation d'actions engagées	56 341	70 000
Autres produits de gestion		91
Transfert de charges	1 560	
Total des produits d'exploitation	943 150	1 039 775

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 *Contributions volontaires en nature*

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de la fondation.

À noter, la participation de l'OCIRP pour la journée du Comité des Amis du 14/04/2023 pour 20 551 €.

6.2 *Engagements hors bilan*

6.2.1 Engagements financiers

Néant

6.3 *Effectif moyen*

Cadre : 1.5

Non Cadre : 2

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 7 128 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.5 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

Ont été retenus les membres du bureau du Conseil : Président, vice-Président, trésorier et secrétaire

Les administrateurs sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

